

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 24 février 2009, d'agréer le fond suivant :

MAC EPARGNE ACTIONS FCP
Fonds Commun de Placement
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Green Center – Bloc C - 2ème étage Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac - Tunis

MAC SA - intermédiaire en bourse - et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 février 2009, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé « **MAC EPARGNE ACTIONS FCP** » d'un montant initial de D.100 000.